



Commune de
St-Sulpice

CONSEIL COMMUNAL

Extrait du procès-verbal

Séance du 21 juin 2023

Présidence : Monsieur Olivier Chabanel

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

Après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion 2022 de la Municipalité
- Du rapport de la COGEFI chargée de son étude

Où les conclusions du rapport de la COGEFI et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Ainsi délibéré en séance du 21 juin 2023.

Pour extrait conforme, l'attestent :
AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL

M. Olivier Chabanel

Président



Mme Stéphanie Navega

Secrétaire